

Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal Du 20 Mars 2015

Au cours du Conseil Municipal du 20 mars dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

- 1- Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2014, dressés par le Receveur Municipal, ont été approuvés par le Conseil Municipal. (voir présentation sur site internet de la Commune)
- 2- Suite au transfert de la compétence des Ordures Ménagères à la CCBD, le budget concernant cette dernière a été clôturé au niveau de la Commune du Dévoluy et transféré à la CCBD en l'état: fonctionnement: + 760971.38€ et investissement:
- 389044.05€.
- 3- Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention pour l'acquisition d'un engin de damage léger, auprès du Département et de la Région suivant le plan de financement: Département: 1500€, Région: 2850€, Autofinancement: 5150€.
- 4- La Commune a la possibilité de bénéficier de subventions au titre des amendes de police pour mener des actions améliorant la sécurité. Dans ce sens, le projet proposant la réalisation de cheminements piétonniers, ainsi que la pose de barrières de sécurité est approuvé par le Conseil Municipal. Il

s'élève à 100000€ avec une subvention du Département de 50000€ soit 50% du coût total.

- 5- L'étude faite par l'Architecte en chef des Bâtiments de France concernant la rénovation intérieure de Mer Eglise, a révélée la nécessité de réaliser des travaux urgents sur la structure de l'édifice. Le montant global est estimé à 500000€HT. L'obtention d'une subvention de la DRAC et du Département est possible pour ces travaux urgents. Le Conseil Municipal approuve la présentation de ces demandes de subvention.
- 6- Une demande de subvention va être faite, par décision du Conseil Municipal, pour la réalisation par le CERPAM de diagnostics pastoraux sur les alpages d'Aurouze Peloureng et d'Aurouze Baumes coté St Etienne, sur l'alpage d'Aurouze coté Agnières. Le montant total de l'opération est de 21600€HT suivant ce plan de financement: Région: 8640€, Etat/Europe (CIMA): 8640€ et Autofinancement: 4320€.
- 7- Cette année, la bibliothèque du Dévoluy souhaite organiser l'animation « Saveurs et Couleurs ». Le coût de l'évènement s'élève à 1300€. Le Conseil Municipal a approuvé le projet et une demande de subvention va être faite

auprès du Département. Plan de financement: Département: 910€, Autofinancement: 390€.

- 8- Le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un abonnement concernant les marchés communaux. Le tarif de ce dernier sera de 2.50€ le ml payé en amont de la saison (8 ou 10 marchés). Les commerçants venant à la journée payeront 6.50€ le ml.
- 9- La loi des finances 2015 a reformé la taxe de séjour en fixant de nouveaux tarifs, en déterminant les exonérations et en instituant une procédure de taxation. La Commune doit s'y conformer et mettre en place les mesures nécessaires.
- 10- Le Conseil Municipal a donné son accord pour la cession à la SCI Le Vieux Pisteur, d'une parcelle appartenant au domaine privé de la Commune, d'une surface de 151m2. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.
- 11– Pour permettre la régularisation de l'emprise de la route de l'Adroit des Garcins qui passe sur des propriétés privées, la Commune du Dévoluy réalise des échanges de terrain avec les propriétaires concernés et prend en charge les frais d'acte.
- 12- La Commune se doit de réaliser un Plan

Communal de Sauvegarde. Pour se faire, le Conseil Municipal autorise l'adhésion à l'association Le Cyprés qui accompagnera cette réalisation.

- 13- Dans le cadre de la régularisation et la mise en conformité de sept sources sur St Etienne, le Conseil Municipal a voté l'ouverture d'une enquête publique pour les périmètres de captages de St Etienne.
- 14- Une convention bipartite pour le fonctionnement de l'assainissement collectif entre la société SAUR et la Commune, stipulera que la collectivité se chargera de la facturation et du recouvrement de la redevance assainissement et le reversera à la SAUR.
- 15- En vue de l'installation de la fibre optique, et pour permettre les travaux nécessaires, la Commune va solliciter une subvention au Département. Plan de financement: Département: 50000€, Autofinancement: 50000€.
- 16- Le Conseil Municipal vote la création d'un poste de catégorie A ou B+ « Responsable des services Sports/Loisirs ».

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune: www.mairiedevoluy.fr